

SHCV

c/o Chandra Duncan Goldregenweg 21 8050 Zürich Tel. +41 79 3391859 (Daniel Horowitz) info@hepc.ch



Positivrat Schweiz Postfach 1925 8031 Zürich Tel. +41 79 461 4666 sekretariat@positivrat.ch PC-Konto: 85-77527-3

Communiqué de presse de l'Association Suisse de l'Hépatite C et du Conseil Positif Suisse concernant l'admission limitée d'Epclusa

Zurich le 10 janvier 2017

Les concernés de l'hépatite C exigent de finir la guerre des prix sur le dos des concernés

La bonne nouvelle: Le nouveau médicament contre l'hépatite C Epclusa de la maison Gilead a reçu l'admission en Suisse. C'est le premier médicament, qui agit contre tous les génotypes, pour cette raison il signifie une percée pour la guérison des concernés. La mauvaise nouvelle: Epclusa ne sera remboursé selon la décision de l'OFSP que pour combattre le génotype 3 et cela en contradiction à l'admission pour tous les génotypes de Swissmedic. Comme tous les autres médicaments contre l'hépatite C, Epclusa ne sera remboursé que pour les cas d'affection du foie moyen graves à partir du degré de fibrose F2. Ça veut dire, que les patients qui souffrent d'un degré de fibrose F0 et F1 n'ont pas le droit d'être traités, même si une grande partie d'eux souffrent d'une multitude de symptômes, ils ont une qualité de vie réduite et sont souvent même limités dans leur vie professionelle.

En même temps, nous avons du nous rendre compte, que l'admission pour l'Epclusa ne vaut que jusqu'à la fin de cette année et les admissions pour les autres médicaments comme Harvoni et Sovaldi finissent même au mois d'août ou septembre. Avec cette décision, l'OFSP risque de causer une rupture de disponibilité et une situation très difficile, même pour les patients avec une affection du foie grave et gravissime.

Cette situation de rationnement de médicaments n'est pas digne de la Suisse et doit enfin s'arrêter. Le combat des prix entre l'OFSP et les fabricants de produits pharmaceutiques ne doit plus être guerroyé sur le dos des personnes affectées. L'ancienne politicaillerie de l'OFSP de détenir des milliers de malades comme otages (,baissez les prix ou nous n'admettons pas leur traitement') est illegale, elle n'a aucune base juridique et pour nous, elle est absolument incompréhensible. La Suisse aurait les moyens de permettre leurs citoyennes et citoyens l'accès universel aux services de santé de base. Pour s'en rappeler: L'article 117a de notre constitution fédérale: ,Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent à ce que chacun ait accès à des soins médicaux de base suffisants et de qualité. Cette situation de rationnement des médicaments contre les hépatites contredit absolument la constitution. Les concernés se retrouvent dans leur souffrance entre les fronts.

SHCV

). Herard

Positivrat Schweiz